



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 4 juin 2018** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 301-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 302-2018

Adoption des procès-verbaux du 7 et du 16 mai 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 7 et du 16 mai 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 303-2018

Approbation de la liste des comptes du 24 avril au 23 mai 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 24 avril au 23 mai 2018 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 24 avril au 23 mai 2018	227 373,64 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 24 avril au 23 mai 2018	67 161,34 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 7 mai 2018	325 392,86 \$
Liste des comptes à payer en date du 23 mai 2018	56 803,31 \$
Total des déboursés pour la période du 24 avril au 23 mai 2018	676 731,15 \$



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

- QUE les déboursés d'une somme de 676 731,15 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 7 mai au 3 juin 2018

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 1^{er} juin 2018

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 0 \$
- Au compte courant : 264 133,61 \$

Rapport des comités ad hoc

Rapport du comité de la fête nationale du 2 mai 2018

Un compte rendu de la réunion du comité de la fête nationale qui a eu lieu le 2 mai 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de mai 2018.

ADMINISTRATION

Résolution n° 304-2018

Demande d'aide financière du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie pour une contribution financière ;

ATTENDU QU' une somme de 750 \$ a été prévue au budget de l'année 2018 ;

ATTENDU QU' un bilan devra être déposé à la fin de l'année 2018 avec une copie des pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 750 \$ au Festival acadien de la Nouvelle-Acadie à titre de contribution pour l'année 2018.

Budget 2018

Résolution n° 305-2018

Autorisation pour la tenue d'un pont payant au profit de la Fondation québécoise du cancer

ATTENDU QUE la Fondation québécoise du cancer désire tenir un pont payant à l'intersection des rues Beaudry et Saint-Jacques (route 341) le samedi 13 octobre 2018 ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la Fondation québécoise du cancer doit obtenir l'approbation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) puisque l'événement aura lieu à l'intersection d'une route provinciale ;

ATTENDU QU'

le MTMDET demande une confirmation que la Municipalité de Saint-Jacques accepte la tenue de l'événement sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la tenue d'un pont payant le samedi 13 octobre 2018 au profit de la Fondation québécoise du cancer à l'intersection des rues Beaudry et Saint-Jacques (route 341) à Saint-Jacques.

Résolution n° 306-2018

Autorisation de passage pour le Marathon de Norah et Nathan

ATTENDU QUE

madame Élisabeth Lamontagne s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une autorisation de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques pour l'événement du *Marathon de Norah et Nathan* ;

ATTENDU QU'

une autorisation est requise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour permettre aux coureurs d'utiliser le parcours prévu ;

ATTENDU QUE

le *Marathon de Norah et Nathan* aura lieu le dimanche 28 octobre 2018 de 7 h à 17 h ;

ATTENDU QUE

le nombre de coureurs et marcheurs est évalué à près de 500 ;

ATTENDU QUE

les profits de l'événement seront remis à la Fondation Charles-Bruneau ;

ATTENDU QUE

madame Élisabeth Lamontagne travaillera en étroite collaboration avec le Collège Esther-Blondin pour l'organisation de la journée ;

ATTENDU QUE

des bénévoles sont prévus par le comité organisateur du marathon pour assurer la sécurité de tous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le passage des coureurs et marcheurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques lors du *Marathon de Norah et Nathan* le dimanche 28 octobre 2018.

QUE les organisateurs soient informés qu'ils peuvent avoir accès aux installations sanitaires (toilettes et eau potable) situées à l'arrière de la mairie (16, rue Maréchal) et qu'ils ont également accès aux aires de repos avec tables de pique-nique ainsi qu'aux installations sanitaires (toilettes et eau potable) du parc Aimé-Piette (81, rue Venne).



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 307-2018

Facture de DCA comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit des registres comptables annuels du 31 décembre 2017

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (19 347) et de verser la somme de 17 476,20 \$ (incluant les taxes) à DCA comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit des registres comptables annuels du 31 décembre 2017.

Budget 2018

Résolution n° 308-2018

Participation au tournoi de golf annuel du Complexe JC Perreault

ATTENDU QUE le Complexe JC Perreault sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à son 5^e tournoi de golf annuel qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Complexe JC Perreault ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme afin de supporter les jeunes dans la lutte contre le décrochage scolaire ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet est de 345 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat d'un (1) billet pour la participation de monsieur Pierre La Salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf annuel du Complexe JC Perreault pour une somme de 345 \$.

Budget 2018

Résolution n° 309-2018

Renouvellement de l'adhésion à la Coalition des organisations acadiennes du Québec

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à la Coalition des organisations acadiennes du Québec pour une somme de 150 \$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Budget 2018

Résolution n° 310-2018

Source de financement pour l'achat du lot numéro 5 491 525 (rue des Mésanges)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a fait l'acquisition du lot numéro 5 491 525 situé sur la rue des Mésanges le 30 janvier 2018 au terme de l'acte de vente numéro 23631676 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de spécifier la source de financement pour cet achat ainsi que pour tous les frais reliés à cet achat ;



Municipalité
de
Saint-Jacques

ATTENDU QUE

cet achat va de pair avec l'acquisition du lot numéro 5 653 150 (rue des Mésanges) effectué le 21 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de financer l'achat du lot numéro 5 491 525 ainsi que tous les frais reliés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

Présentation des faits saillants du rapport financier 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur Pierre La Salle, maire, présente les faits saillants du rapport financier 2017.

Résolution n° 311-2018

Mandat à DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au 31 décembre 2017

ATTENDU QU'

il y a lieu de réaliser l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue de DCA Comptable professionnel agréé inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) et de mandater DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) de la Municipalité de Saint-Jacques au 31 décembre 2017.

Budget 2018

Résolution n° 312-2018

Emprunt temporaire pour le règlement numéro 015-2016 relatif à la réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QUE

le règlement d'emprunt numéro 015-2016 a été adopté à la séance ordinaire du 3 octobre 2016 par la résolution numéro 421-2016 ;

ATTENDU QU'

un emprunt temporaire est requis pour le financement du règlement d'emprunt numéro 015-2016 au montant de 1 132 995 \$ en attendant le financement permanent dudit règlement ;

ATTENDU QUE

la Municipalité mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour effectuer une demande auprès de Desjardins Entreprises pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt numéro 015-2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de décréter un emprunt temporaire au montant



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

de 1 132 995 \$ en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 015-2016 et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Règlement numéro 015-2016

Résolution n° 313-2018

Certificat de paiement numéro 2 à Construction Julien Dalpé inc. pour les travaux de réaménagement de la salle du conseil

ATTENDU QU' un certificat de fin des travaux est reçu de Massicotte Maloney architectes, ledit certificat étant daté du 14 mai 2018 ;

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 2 est reçue de Massicotte Maloney architectes pour les travaux de réaménagement de la salle du conseil ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 8 499,92 \$ (incluant les taxes et la libération de la retenue de 10 %) à Construction Julien Dalpé inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Massicotte Maloney architectes et de verser la somme de 8 499,92 \$ (incluant les taxes et la libération de la retenue de 10 %) à Construction Julien Dalpé inc. à titre de certificat de paiement numéro 2 (acceptation finale) pour les travaux de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 314-2018

Emprunt temporaire pour le règlement numéro 002-2017 relatif à la réfection de la conduite d'amenée d'eau potable située sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 002-2017 a été adopté à la séance ordinaire du 6 février 2017 par la résolution numéro 062-2017 ;

ATTENDU QU' un emprunt temporaire est requis pour le financement du règlement d'emprunt numéro 002-2017 au montant de 10 593 496 \$ en attendant le financement permanent dudit règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour effectuer une demande auprès de Desjardins Entreprises pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt numéro 002-2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de décréter un emprunt temporaire au montant de 10 593 496 \$ en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

numéro 002-2017 et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Règlement numéro 002-2017

Résolution n° 315-2018

Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil (résolution numéro 501-2017) ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 220 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00878) et de verser la somme de 220 \$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 316-2018

Indexation des frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

ATTENDU QUE

les frais prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels ont été indexés à compter du 1^{er} avril 2017 ;

ATTENDU QUE

les frais exigibles sont les suivants :

**DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES
MUNICIPAUX**

a) Rapport d'événement ou d'accident	15,75 \$*
b) Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	3,85 \$*
c) Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,46 \$*/unité d'évaluation
d) Copie de règlement municipal	0,38 \$*/page maximum de 35 \$
e) Copie du rapport financier	3,15 \$*
f) Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$*/nom



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

g) Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$*/nom
h) Photocopie d'un document (autre que paragraphe d)	0,38 \$*/page
i) Page dactylographiée ou manuscrite	3,85 \$*/page

AUTRES DOCUMENTS POUR LA REPRODUCTION

Photographie 5 X 7 po.	4,75 \$*/unité
Photographie 8 X 10 po.	6,15 \$*/unité
Plan	1,70 \$*/m ²
Disquette (tous formats)	15,75 \$*/unité
Étiquette autocollante	0,10 \$*/unité

*Plus taxes applicables

ATTENDU QU'

cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 257-2016, adoptée le 4 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels.

Résolution n° 317-2018

Prix de vente des articles promotionnels de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'

il y a lieu de revoir la tarification des articles promotionnels de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

les tarifs sont les suivants :

OBJETS PROMOTIONNELS	
Épinglette	1 \$*
Stylo	2 \$*
Carte routière	2 \$*
Calendrier	3 \$*
Jeu de cartes	5 \$*
Cordon porte-clés	3 \$*
Bock à bière	4 \$*
Tasse de voyage	17 \$*
Bouteille d'eau isolée	18 \$*
VÊTEMENTS	
Chandail style polo de golf (nylon)	34 \$*
Casquette	12,50 \$*
DRAPEAUX	
Saint-Jacques	25 \$*
Acadien – Grand (36 X 60)	15 \$*



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Acadien – Moyen (12 X 18)	3 \$*
Acadien – Petit (6 X 9)	2 \$*

*Plus taxes applicables

ATTENDU QUE cette résolution abroge les résolutions numéro 256-2016 et 013-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la vente des objets promotionnels de la Municipalité de Saint-Jacques selon les tarifs établis dans la présente résolution.

Résolution n° 318-2018

Offre d'achat pour une partie du lot numéro 3 024 871 adjacent à la caserne du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite déposer une offre d'achat à la Succession Marie-Antoinette Pariseau pour une partie du lot numéro 3 024 871 ;

ATTENDU QUE ce terrain est adjacent à la caserne du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE le prix de vente sera établi à 3,76 \$/pied carré ;

ATTENDU QUE les frais d'arpenteur seront à la charge du vendeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à déposer une offre d'achat à la Succession Marie-Antoinette Pariseau pour une partie du lot numéro 3 024 871.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution n° 319-2018

Signature des actes finaux relatifs à l'achat d'une partie du lot numéro 3 024 871 adjacent à la caserne du Service de sécurité incendie

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les actes finaux relatifs à l'achat, à la Succession Marie-Antoinette Pariseau, d'une partie du lot numéro 3 024 871 adjacent à la caserne du Service de sécurité incendie.

Résolution n° 320-2018

Prix de vente des bancs de parc

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente des bancs de parc au prix coûtant qui sera déterminé chaque année selon le coût des matériaux et de la main-d'œuvre.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 321-2018

Participation au tournoi de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides

- ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lin-Laurentides sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur Classique de golf qui aura lieu le vendredi 6 juillet 2018 ;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Ville de Saint-Lin-Laurentides ;
- ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;
- ATTENDU QUE le coût du billet (forfait brunch, golf, voiturette et souper) est de 200 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 4 billets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 4 billets pour le Classique de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour une somme de 800 \$.

Budget 2018

Résolution n° 322-2018

Mandat à Serrurier MRC Montcalm pour procéder à l'installation d'opérateurs de porte pour les personnes à mobilité réduite à la mairie

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire rendre la salle du conseil et les bureaux municipaux accessibles pour les personnes à mobilité réduite ;
- ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 4 650 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Serrurier MRC Montcalm pour procéder à l'installation d'opérateurs de porte pour les personnes à mobilité réduite à la mairie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 4 650 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Serrurier MRC Montcalm pour procéder à l'installation d'opérateurs de porte pour les personnes à mobilité réduite à la mairie.

Budget 2018

Résolution n° 323-2018

Mandat à Lachance & associée architectes pour des services professionnels dans le cadre de la réorganisation des bureaux à la mairie

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à la réorganisation des bureaux à la mairie en raison de l'augmentation du nombre d'employés ;
- ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 3 950 \$ (plus taxes applicables) est reçue de



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Lachance & associée architectes pour une étude de faisabilité et évaluation budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 3 950 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Lachance & associée architectes pour les services professionnels dans le cadre de la réorganisation des bureaux à la mairie.

Budget 2018

Résolution n° 324-2018

Participation de la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe au colloque de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

ATTENDU QUE la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe désire participer au colloque de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) qui se déroulera du 11 au 14 septembre 2018 à Trois-Rivières ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription, incluant l'hébergement, est de 1 379,70 \$ (incluant les taxes) ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, à participer au colloque 2018 de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec.

Budget 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 325-2018

Adjudication du contrat pour le décohesionnement, nivelage et compaction du chemin Gaudet

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour le décohesionnement, nivelage et compaction du chemin Gaudet ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Généreux Construction inc.	11 160 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	17 280 \$

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour le décohesionnement, nivelage et compaction du chemin Gaudet au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Généreux Construction inc. pour une somme de 11 160 \$ (plus taxes applicables) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 17 mai 2018.

Budget 2018

Résolution n° 326-2018

Achat d'un rotoculteur pour le Service des travaux publics

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat d'un rotoculteur de marque Frontier RT1165 pour la somme de 3 400 \$ (plus taxes applicables) chez Agritex.

Budget 2018

Résolution n° 327-2018

Adjudication du contrat pour le traçage des bandes de démarcation routière

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm a procédé à une demande de prix pour le traçage des bandes de démarcation routière pour tout son territoire ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Lignco Sigma inc. ;

ATTENDU QUE le nombre total de mètres linéaires pour la Municipalité de Saint-Jacques est de 83 314, soit :

Ligne de rive	Lignes simples de marquage
54 166 m.l.	29 148 m.l.

ATTENDU QUE les prix par mètre linéaire sont de :

Ligne de rive	Lignes simples de marquage
0,265 \$/m.l.	0,265 \$/m.l.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire que le traçage des bandes de démarcation routière soit effectué avant le 24 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour le traçage des bandes de démarcation routière sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques à Lignco Sigma inc.

Budget 2018

Résolution n° 328-2018

Ajout au contrat de déneigement 2017-2018 d'Excavation Thériault inc.

ATTENDU QU' il y a lieu de faire des ajouts au contrat de déneigement 2017-2018 d'Excavation Thériault inc., à savoir :



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

TRAVAUX	DISTANCE	TAUX	TOTAL
Chargement et transport de neige sur la rue de Port-Royal	121,92 m	14,70 \$/m	1792,22 \$*
Déneigement et abrasifs sur la rue Sincerny	0,152 4 km	4325 \$/km	659,13 \$*
Déneigement et abrasifs sur la rue Lemarbre	0,091 44 km	4325 \$/km	395,48 \$*
Déneigement, abrasifs et transport de neige des nouveaux trottoirs de la rue Dupuis à partir du ruisseau jusqu'à la rue Maréchal des deux côtés	136 m	17,90 \$/m	2434,40 \$*

* (plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'ajout d'une somme de 5 281,23 \$ (plus taxes applicables) au contrat de déneigement 2017-2018 d'Excavation Thériault inc.

Budget 2018

Résolution n° 329-2018

Facture de Routenet pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues

ATTENDU QUE le mandat a été accordé à Routenet pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues (résolution numéro 268-2018) ;

ATTENDU QU' une première facture d'une somme de 5 159,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Routenet pour les travaux effectués au 30 avril 2018 ;

ATTENDU QUE les taux horaires sont conformes aux prix soumis ;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics recommande le paiement de la facture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (18 017) et de verser la somme de 5 159,50 \$ (plus taxes applicables) à Routenet pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues.

Budget 2018

Achat d'un mélange d'asphalte à Sintra inc.

Dossier reporté à une séance ultérieure.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 330-2018

Mandat pour procéder à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour des travaux de pavage

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à des travaux de pavage sur divers chemins sur son territoire, soit le rang des Continuations, le chemin de la Carrière, le chemin Gaudet et la montée Allard ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la publication de l'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour des travaux de pavage sur divers chemins sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques et à l'ouverture des soumissions le jeudi 21 juin 2018.

Budget 2018

Résolution n° 331-2018

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Beudoin Hurens (maintenant GBI experts-conseils inc.) pour les services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph (résolution numéro 369-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 950 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (4168) et de verser la somme de 1 950 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 332-2018

Certificat de paiement numéro 8 à Construction Julien Dalpé pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 8 est reçue de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

une somme additionnelle de 1 506,86 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison de changements mineurs (avenant numéro 8), tel qu'approuvé et justifié par Hétu-Bellehumeur architectes inc. au certificat de paiement numéro 8 ;

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 107 390,41 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme 107 390,41 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé à titre de certificat de paiement numéro 8 pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

Règlement numéro 007-2017

Résolution n° 333-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la prévention incendie

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 010-2018) sur la prévention incendie.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 334-2018

Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4 080 073 (Montée Hamilton)

ATTENDU QUE

monsieur Gaétan Potvin s'adresse au conseil municipal, dans sa correspondance du 10 mai 2018, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4 080 073 (Montée Hamilton) situé à Sainte-Julienne ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolution numéro 139-2018) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement pour le lot numéro 4 080 073 (Montée Hamilton) situé à Sainte-Julienne, le tout selon la politique de raccordement en vigueur.

Résolution n° 335-2018

Facturation à Claude Landreville enr. pour le traitement des eaux usées

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les coûts facturés pour le traitement des eaux usées pour Claude Landreville enr. soient acceptés comme suit :



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Claude Landreville enr.

ANALYSES JUIN 2017

DBO ₅	Charges organiques (kg/d)	Formule	
	Municipalité et la compagnie	85,86	
	La compagnie	46,54	
	46,54 divisé par 85,86 X 45 %	45 %	24,39 %
D.M.	Charges Hydrauliques (M³/d)		
	Municipalité et la compagnie	2 092,67	
	La compagnie	9,8	
	9,80 divisé par 2 092,67 X 55 %	55 %	0,26 %

COMPTE FINAL 2017

Dépenses réelles d'opération pour 2017 :	200 154,85 \$			
Charges organiques :	200 154,85 \$	X	24,39 %	48 821,84 \$
Charges hydrauliques :	200 154,85 \$	X	0,26 %	515,53 \$
Sous total :				49 337,37 \$
Administration :			10 %	4 933,74 \$
Coût réel 2017 :				54 271,11 \$
Facturation provisoire 2017 :				4 664,06 \$
Païement 2017 :				(4 664,06) \$
Annulation facture provisoire 2017 :				(4 664,06) \$
Solde dû selon réel 2017 :				49 607,05 \$

COMPTE PROVISOIRE 2018

Budget 2018 :	198 231,00 \$			
Charges organiques :	198 231,00 \$	X	24,39 %	48 352,57 \$
Charges hydrauliques :	198 231,00 \$	X	0,26 %	510,58 \$
Sous-total :				48 863,15 \$
Administration :			10 %	4 886,31 \$
Total 2018 :				53 749,46 \$

Solde antérieur + intérêts au 5 juin 2018 :	0,00 \$
Total dû :	103 356,51 \$

Résolution n° 336-2018

Facturation à Fromagerie & Crèmerie St-Jacques International pour le traitement des eaux usées

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les coûts facturés pour le traitement des eaux usées à Fromagerie & Crèmerie St-Jacques International soient acceptés comme suit :

Fromagerie & Crèmerie St-Jacques International

ANALYSES OCTOBRE 2017

DBO ₅	Charges organiques (kg/d)	Formule	
	Municipalité et la compagnie	135,85	
	La compagnie	25,22	
	25,22 divisé par 135,85 X 45 %	45 %	8,35 %



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

D.M.	Charges Hydrauliques (M³/d)			
	Municipalité et la compagnie		1 600,00	
	La compagnie		12,63	
	12,63 divisé par 1 600,00 X 55 %		55 %	0,43 %

COMPTE FINAL 2017				
Dépenses réelles d'opération pour 2017 :	200 154,85 \$			
Charges organiques :	200 154,85 \$	X	8,35 %	16 721,07 \$
Charges hydrauliques :	200 154,85 \$	X	0,43 %	868,98 \$
Sous total :				17 590,06 \$
Administration :			10 %	1 759,01 \$
Coût réel 2017 :				19 349,06 \$
Facturation provisoire 2017 :				50 630,59 \$
Paiement 2017 :				0,00 \$
Annulation facture provisoire 2017 :				(50 630,59) \$
Solde dû selon réel 2017 :				19 349,06 \$

COMPTE PROVISOIRE 2018				
Budget 2018 :	198 231,00 \$			
Charges organiques :	198 231,00 \$	X	8,35 %	16 560,35 \$
Charges hydrauliques :	198 231,00 \$	X	0,43 %	860,63 \$
Sous-total :				17 420,98 \$
Administration :			10 %	1 742,10 \$
Total 2018 :				19 163,08 \$

Solde antérieur + intérêts au 5 juin 2018 :	60 000,59 \$
Total dû :	98 512,73 \$

Mandat à GBI experts-conseils inc. pour la préparation des spécifications techniques reliées au remplacement des pompes de recirculation des boues de la station de traitement des eaux usées

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 337-2018

Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 227 479 (36-38-40, rue Laurin)

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Laroque s'adresse au conseil municipal, dans sa correspondance du 6 avril 2018, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 227 479 (36-38-40, rue Laurin) situé à Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolution numéro 139-2018) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement pour le lot numéro 6 227 479 (36-38-40, rue Laurin) situé à Saint-Jacques, le tout selon la politique de raccordement en vigueur.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Mandat à GBI experts-conseils inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la phase 2 des travaux de mise aux normes de la station de traitement des eaux usées

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 338-2018

Signature du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le remplacement des conduites d'eau potable (tronçons 1 et 2)

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'une aide financière (dossier 525457) dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le remplacement des conduites d'eau potable sur le chemin Val-des-Cèdres (tronçon 1) et la montée Hamilton, entre le chemin Val-des-Cèdres et la route 341 (tronçon 2), à Sainte-Julienne.

URBANISME

Résolution n° 339-2018

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mai 2018

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 9 mai 2018.

Résolution n° 340-2018

Demande de dérogation mineure – Lot numéro 3 025 359 (2391, rang Saint-Jacques)

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot numéro 3 025 359 (2391, rang Saint-Jacques) et situé dans la zone A-105 afin de permettre la construction d'un garage attenant à la résidence principale, à un mètre de la ligne latérale au lieu de deux mètres, tel qu'exigé à la grille des usages et normes de la zone A-105 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (référence au compte rendu du CCU du 9 mai 2018) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.

Résolution n° 341-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement de construction

AVIS DE MOTION est donné par madame Isabelle Marsolais qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 011-2018) de construction.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution n° 342-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement sur les permis et certificats

AVIS DE MOTION est donné par madame Isabelle Marsolais qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 012-2018) sur les permis et certificats.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Résolution n° 343-2018

Acceptation de l'avenant numéro 1 dans le cadre des travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie

- ATTENDU QUE des frais supplémentaires sont ajoutés au contrat pour la réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie, et ce, en raison de la découverte de la détérioration avancée du plancher
- ATTENDU QUE l'avenant numéro 1 d'une somme de 5 467,20 \$ (plus taxes applicables) est reçu, approuvé et justifié, de Hétu-Bellehumeur architectes inc. ;
- ATTENDU QUE le financement de ce projet est assuré par une aide financière de 134 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT), projets locaux et régionaux, ainsi que par une contribution de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie de l'ordre de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant numéro 1 d'une somme de 5 467,20 \$ (plus taxes applicables) au contrat pour la réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie.

Résolution n° 344-2018

Signature d'un contrat de spectacle dans le cadre du Symposium des arts de la Nouvelle-Acadie

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir un spectacle musical sur le parvis de l'église dans le cadre du Symposium des arts en Nouvelle-Acadie ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de conclure une entente relative au spectacle musical présenté le 7 juillet 2018 ;
- ATTENDU QUE R-Management, représenté par monsieur Guy Ritchot, propose un spectacle de Yelo Molo au coût de 2 500 \$ (plus taxes applicables) ;
- ATTENDU QUE la somme de 2 500 \$ (plus taxes applicables) est payable par chèque à l'ordre de R-Management, le jour du spectacle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat de spectacle avec R-Management.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution n° 345-2018

Signature d'un contrat de service avec Bonjour Nature, Coopérative de solidarité

ATTENDU QUE Bonjour Nature, Coopérative de solidarité a pour but de fournir des biens et des services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs dans le domaine du tourisme, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel ;

ATTENDU QUE la COOP opère à des fins de commercialisation, dans le but de vendre les services touristiques mutualisés de ses membres ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire devenir membre de Bonjour Nature, Coopérative de solidarité pour la Maison de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE la part sociale (paiement unique) est d'une somme de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la signature d'un contrat de service avec Bonjour Nature, Coopérative de solidarité au coût de 500 \$ au nom de la Municipalité de Saint-Jacques pour la Maison de la Nouvelle-Acadie.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer le contrat de service pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE madame Julie Comtois soit nommée à titre de personne-ressource pour la Municipalité de Saint-Jacques (Maison de la Nouvelle-Acadie).

Budget 2018

Résolution n° 346-2018

Certificat de paiement numéro 1 à Gestion B.G. Surintendant de chantier inc. pour les travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat de paiement numéro 1 est reçue de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 3 827,04 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison de la découverte de la détérioration avancée du plancher (représentant une partie de l'avenant numéro 1), tel qu'approuvé et justifié par Hétu-Bellehumeur architectes inc. au certificat de paiement numéro 1 ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 95 239,80 \$ (incluant les taxes) à Gestion B.G. Surintendant de chantier inc. ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet est assuré par une aide financière de 134 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT), projets locaux et



Municipalité
de
Saint-Jacques

régionaux, ainsi que par une contribution de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie de l'ordre de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 95 239,80 \$ (incluant les taxes) à Gestion B.G. Surintendant de chantier inc. à titre de certificat de paiement numéro 1 pour les travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie.

VARIA

Résolution n° 347-2018

Démission de madame Alexandrine Lelièvre à titre d'animatrice du camp de jour

ATTENDU QUE madame Alexandrine Lelièvre a été embauchée à titre d'animatrice pour le camp de jour pour l'été 2018 le 3 avril 2018 ;

ATTENDU QUE madame Alexandrine Lelièvre nous informe qu'elle a trouvé un emploi dans son domaine d'étude et qu'elle ne désire plus travailler au camp de jour cet été ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de madame Alexandrine Lelièvre à titre d'animatrice du camp de jour pour l'été 2018.

Résolution n° 348-2018

Changement de statut d'emploi pour madame Émie Thériault

ATTENDU la démission d'une animatrice pour camp de jour pour l'été 2018 ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2018, madame Émie Thériault a été embauchée, pour le camp de jour 2018, à titre d'animatrice substitut ;

ATTENDU QUE madame Émie Thériault souhaite être embauchée à temps plein ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche, pour le camp de jour de l'été 2018, de madame Émie Thériault à titre d'animatrice, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 349-2018

Achat des articles promotionnels pour la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'achat d'articles promotionnels afin d'en faire la vente à la Maison de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE le coût total des articles promotionnels est d'une somme approximative de 2 000 \$ (plus taxes applicables) ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

le financement de ce projet est assuré par une aide financière de 134 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT), projets locaux et régionaux, ainsi que par une contribution de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie de l'ordre de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat des articles promotionnels pour une somme approximative de 2 000 \$ (plus taxes applicables).

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 350-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 40.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire